

PRÉLIMINAIRES

19-02.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna-Lisa Cone, Ting Zhang, Ginette Pelletier, Joanie Dubé, Michelle Lagacé et Jocelynn Meadows; messieurs Romain Lavoie, Mario Ross, Gino Pelletier, Raymond Lacroix (président), Karim Ait Yahia, Alain Dion, Robin Lavoie, Zachary Réhel et François Dornier.

Absences motivées : madame Lynda Montplaisir; messieurs Ghislain Deland, Michel Pineault et Serge Guay.

Ont également assisté : mesdames Lyne Beaulieu, Vicky Boucher, Justine Antaya, Linda Séguin (point .16) et Chantal Asselin (point .16); messieurs Stéphane Bergeron (secrétaire), Daniel Dion, Antoine Gagné et Patrick Dallain (points .11 et .12).

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres. Il précise qu'un changement est apporté à la composition du conseil d'administration. Madame Michelle Lagacé a été nommée représentante des étudiantes et étudiants de l'Institut maritime du Québec (IMQ), comme successeuse de monsieur David Boily, qu'il remercie pour son engagement. Monsieur Lacroix invite madame Lagacé à se présenter. Celle-ci est accompagnée du président de l'Association générale étudiante de l'IMQ, monsieur Antoine Gagné.

19-02.02 – EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

- .06 – Principes et orientations budgétaires 2019-2020 : *adoption*
- .07 – Modification du Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables (règlement no 99 04.12, catégorie C 7c du cahier de gestion) : *adoption*
- .08 – Cégep / Modifications aux grilles de cours des programmes – Cohorte 2019-2022 : *adoption*
- .09 – IMQ / Modifications aux grilles des programmes Technologie de l'architecture navale (248.A0), Navigation (248.B0), Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) et Techniques de la logistique du transport (410.A0) : *adoption*
- .10 – Actualisation du logotype de l'Institut maritime du Québec (IMQ) : *adoption*
- .11 – Demande d'autorisation relative au changement de nom et de mission du SEREX : *adoption*
- .12 – Demande d'autorisation du maintien du statut de CCTT du SEREX pour 2019-2024 : *adoption*
- .13 – Cégep (locaux D-050, D-079 à D-085 et E-002) / Réfection d'espaces et d'équipements de climatisation à l'usage de COOPSCO et aménagement d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria / Paiement final et libération de la retenue contractuelle de 10 % : *adoption*
- .14 – Profil de réussite / Automne 2018 : *information*
- .15 – Effectif étudiant / Trimestre d'hiver 2019 : *information*
- .16 – Fondation du Cégep de Rimouski / Rapport annuel 2017-2018 et États financiers au 30 juin 2018 : *information*
- .17 – Suivis sur le dossier d'impartition de l'entretien ménager : *information*
- .18 – Rapport d'étape sur l'état d'avancement des travaux du comité d'évaluation du mandat du directeur général / Huis clos : *information*

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, demande que soit ajouté le point « IMQ / Calendriers scolaires 2019-2020 et 2020-2021 » en rubrique des Affaires diverses, ce qui est agréé.

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU A L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

19-02.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} (19-01) ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par madame Anna-Lisa Cone, APPUYÉ par monsieur Karim Ait-Yahia et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la première (19-01) assemblée de l'année 2019 soit adopté tel qu'il a été présenté.

b) Suites

19-01.06 – Engagement d'un auditeur indépendant

Au sujet de la question posée à propos du fait que la firme, qui, jusqu'à présent, agissait comme vérificateur externe pour le collège, n'ait pas présenté de soumission, madame Lyne Beaulieu explique que cette firme, Deloitte, s'est finalement exécutée après la date limite et même après que le choix de la firme retenue ait été annoncé, incluant le montant de la soumission de cette dernière. Il appert que Deloitte ait retenu la date inscrite de façon erronée dans un addendum comme date limite pour la présentation de sa soumission. Or, les deux firmes soumissionnaires avaient, pour leur part, bien compris que la date inscrite sur l'appel de soumissions était bien la bonne. Qui plus est, le fait, pour Deloitte, de présenter sa soumission après que le choix ait été annoncé, incluant le montant de la soumission de la firme retenue, rendait sa propre soumission d'autant plus irrecevable. Une lettre en ce sens a été transmise à la firme Deloitte, avec laquelle, de toute façon, le collège est en lien dans un autre dossier, ce qui, en vertu de la Loi, aurait pu, la rendre inadmissible à agir à titre de vérificateur externe de l'établissement.

19-01.12a) - Dossier de l'impartition

Le suivi du dossier d'impartition sera abordé au point 17.

19-01.13c) - Évaluation continue du directeur général (Renouvellement de mandat)

Le suivi de l'évaluation du mandat du directeur général en vue de son éventuel renouvellement sera abordé au point 18.

19-02.04 – PROCÈS-VERBAUX DE LA 16^E RÉUNION (18-16) DE L'ANNÉE 2018 ET DE LA 1^{RE} RÉUNION (19-01) DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les documents sont déposés pour information.

Une question est soulevée concernant la notion de « Cadre excédentaire » apparaissant au procès-verbal CE 18-16. Monsieur François Dornier fait le point.

19-02.05 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

a) Vidéo promotionnelle

La vidéo promotionnelle préparée par le Bureau de promotion, d'information et de communications du Collège de Rimouski et récemment diffusée, notamment dans des salles de cinéma, est présentée aux membres.

b) Journée Portes ouvertes

Le samedi 16 février dernier s'est tenue la deuxième édition de la Journée Portes ouvertes du Cégep de Rimouski. On a pu compter environ 300 visiteurs, soit davantage que l'an dernier. On a aussi remarqué que la clientèle ciblée a davantage répondu à l'invitation que l'an passé.

Peut-être était-ce, entre autres, le fait de l'annulation de l'activité Explor-Cégep en raison d'une tempête hivernale. On se désolé de cette situation et on explique qu'on aurait été disposé à déplacer l'activité, mais que la Commission scolaire n'avait pas vraiment manifesté d'ouverture à cet effet.

c) Formations (Gouvernance et Violences à caractère sexuel)

Les membres sont informés que les formations auront lieu, comme convenu, le mardi 12 mars prochain, mais que le lieu de rencontre est modifié. La soirée se tiendra au local A-301 (Salon du personnel) de l'IMQ. On réitère que les membres qui n'assisteront pas à ces formations devront néanmoins la recevoir du secrétaire général.

d) Bâtisseurs de profondeur

Monsieur Raymond Lacroix précise que le titre du point aurait dû se lire « Bâtisseurs des profondeurs ». Il s'agit d'une exposition de l'IMQ inaugurée le 28 février dernier et présentée jusqu'au 24 mars 2019 dans le cadre des activités du 75e anniversaire de l'établissement. Il invite les membres à visiter cette exposition.

e) Atelier Premier Tech

Il s'agit d'un projet de longue haleine, mené depuis au moins quatre ans en partenariat avec la Fondation du Cégep de Rimouski et Premier Tech, visant à doter le programme de technologie de mécanique industrielle de nouveaux équipements. Ce projet a finalement été inauguré le 28 février dernier. Premier Tech y dépêchera des stagiaires. Cette forme de partenariat avec le secteur privé, selon le président, qui a présenté ce point, constitue une formule « gagnant-gagnant-gagnant » (pour les étudiantes et étudiants, le personnel enseignant, l'établissement et son rayonnement, ainsi que l'entreprise).

f) Résidences

Monsieur François Dornier explique qu'il en coûterait quelque 10 millions de dollars pour compléter la rénovation des résidences (jusqu'à présent, deux tours ont été rénovées et il en reste donc deux autres à rénover, sans compter les espaces communs dans la partie centrale). Le Collège de Rimouski est donc à la recherche d'un modèle de financement novateur et a confié, à cet effet, un mandat à la firme Deloitte, dont les résultats seront dévoilés sous peu. Le poids des coûts estimés pour la rénovation des résidences a une incidence sur l'ensemble des projets d'infrastructures du collège (PEPS, CABI, bassin de plongée de l'IMQ, etc). On explique que les résidences ne constituent pas un facteur d'attractivité, mais que le fait de ne pas en avoir pourrait inciter des étudiants potentiels à ne pas venir à Rimouski. Le taux d'occupation n'est pas maximal, mais les résidences génèrent malgré tout quelque 100 000 \$ de profit par année. Il s'agit donc d'un actif intéressant pour qu'on puisse trouver une formule intéressante.

g) AQPC

Chaque année, explique madame Jocelynn Meadows, l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) tient un colloque dans la région de l'un des établissements du réseau. Cette année, le Collège de Rimouski est l'établissement hôte. Le colloque se tiendra du 5 au 7 juin prochain sous le thème de la diversité (population étudiante, méthodes pédagogiques, etc.) De 1000 à 1200 personnes sont attendues. L'ensemble de la communauté collégiale doit se mobiliser pour faire de cet événement une réussite.

On souligne l'excellente entrevue accordée à la chaîne de télévision TVA par monsieur François Dornier, entrevue qui devait porter sur un contrat octroyé de gré à gré, mais que le directeur général est plutôt parvenu à orienter sur les grands enjeux auxquels le collège est confronté en termes d'infrastructures. Cela a permis de donner à cette entrevue une connotation des plus positives. Monsieur Dornier précise que ce contrat de gré à gré constitue une goutte d'eau dans l'ensemble des travaux de rénovation/construction projetés au collège.

ADMINISTRATION

19-02.06 – PRINCIPES ET ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019-2020 : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Chaque année, le conseil d'administration doit adopter les principes et orientations budgétaires devant guider la préparation du budget de l'année à venir.

CONSIDÉRANT qu'il faut adopter les principes et orientations budgétaires devant guider la préparation du budget de l'année à venir;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les principes et orientations budgétaires 2019-2020 tels qu'ils sont décrits au document afférent.

19-02.07 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ ET LES DROITS SPÉCIAUX PAYABLES (RÈGLEMENT NO 99 04.12, CATÉGORIE C 7c DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les frais de scolarité de 2\$ payables pour une étudiante ou un étudiant à temps partiel ne sont plus exigés par le Ministère dans le cas d'une inscription dans un programme d'attestation d'études collégiales (AEC). Le *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (chapitre C-29, r. 2) découlant de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29, a. 24.4) a été modifié en ce sens.

Devant cette modification du règlement ministériel et pour s'y conformer, le Collège de Rimouski souhaite procéder à l'amendement de son *Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables* (règlement n° 99-04.12, catégorie C-7c du cahier de gestion) en ajoutant la phrase suivante au point 2.2 : « Les étudiantes et étudiants inscrits à un programme d'AEC ne sont pas soumis à cet article ».

CONSIDÉRANT la modification du *Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger* (chapitre C-29, r. 2) découlant de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (chapitre C-29, a. 24.4);

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a reçu l'avis de motion visant la modification du *Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables* (règlement n° 99-04.12, catégorie C-7c du cahier de gestion) lors de sa réunion du 5 février 2019 (CA 19-01.08);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications au *Règlement sur les droits de scolarité et les droits spéciaux payables* (règlement n° 99-04.12, catégorie C-7c du cahier de gestion) telles qu'elles sont présentées.

19-02.08 – CÉGEP / MODIFICATIONS AUX GRILLES DE COURS DES PROGRAMMES – COHORTE 2019-2022 : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Chaque année, des modifications aux grilles de cours des programmes sont demandées. Ces modifications sont apportées pour diverses raisons, entre autres d'ordre pédagogique ou pour répondre aux besoins des universités ou du marché du travail. Cette année, des modifications ont été demandées dans les programmes suivants :

1. 081 Tremplin DEC
2. 221.A0 Technologie de l'architecture
3. 221.C0 Technologie en génie du bâtiment
4. 241.A0 Techniques de génie mécanique
5. 241.D0 Technologie de mécanique industrielle
6. 243.B0 Technologie de l'électronique – International (Cachan et Villeteuse)

Ces modifications visent à assurer un meilleur cheminement scolaire des étudiantes et des étudiants, à mieux harmoniser les apprentissages entre les trimestres, à mieux répondre aux besoins du marché du travail ou encore à équilibrer les tâches départementales entre les trimestres. Pour le programme de Tremplin DEC, l'objectif est avant tout de répondre aux changements exigés par le ministère.

Toutes les consultations usuelles ont été effectuées dans le cadre du processus ayant conduit à ces modifications. Madame Meadows précise que le programme de Technologie en génie du bâtiment a été revu de fond en comble.

CONSIDÉRANT que les grilles de cours reflètent les modifications apportées aux programmes;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours permettent un cheminement harmonieux pour l'étudiante ou l'étudiant;

CONSIDÉRANT que les grilles de cours ont été discutées en comité de programme et en Régie des études;

CONSIDÉRANT que ces propositions ont fait l'objet d'analyse par le comité de révision des grilles composé des spécialistes de contenu du Service de la qualité de l'enseignement et des programmes (SQEP) et du Service à l'enseignement, API et Registrariat (SEAR);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études (CÉT 19-02.11);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les grilles révisées des programmes 081 – Tremplin DEC, 221.A0 – Technologie de l'architecture, 221.C0 – Technologie en génie du bâtiment, 241.A0 – Techniques du génie mécanique, 241.D0 – Technologie de mécanique industrielle, 243.B0 - Technologie de l'électronique- International (Cachan et Villeteuse), et ce, telles qu'elles sont présentées.

19-02.09 – IMQ / MODIFICATIONS AUX GRILLES DES PROGRAMMES TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE NAVALE (248.A0), NAVIGATION (248.B0), TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE (248.D0) ET TECHNIQUES DE LA LOGISTIQUE DU TRANSPORT (410.A0) : ADOPTION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Des changements à la grille de programme Technologie de l'architecture navale (248.A0) sont proposés dans l'objectif d'une implantation à partir de la cohorte 2019.

Les raisons ayant mené à cette révision de la grille de programme sont :

- La nécessité de revoir certains éléments du programme afin de s'assurer d'être conforme au devis;
- Le constat de redondances de certains contenus entre plusieurs cours;
- Le souci de mettre à jour la formation afin de répondre à certaines attentes du marché du travail et à l'évolution des technologies;
- La volonté de favoriser la progression des apprentissages et l'intégration du projet de l'épreuve synthèse de programme (ESP) dans les cours de formation spécifique.

Le projet de révision implique :

- La création de nouveaux cours (cours actuels scindés ou retirés);
- La réorganisation des compétences ministérielles (réinterprétation);
- La réorganisation des heures et unités entre les différents cours;
- Le déplacement de certains cours;
- La réorganisation des préalables associés aux cours.

Des modifications à la grille de programme Navigation (248.B0) sont proposées dans l'objectif d'une implantation à partir de l'année 2019-2020. Les modifications proposées s'appliqueraient à l'ensemble des élèves inscrits à ce programme d'études.

Une première modification s'explique par le souhait d'atténuer certaines difficultés rencontrées sur le plan de l'élaboration des horaires de cours des élèves. Elle s'inscrit dans une même année scolaire (les trimestres 4 et 5 constituant l'« année 3 » du programme).

Par ailleurs, afin de refléter l'enseignement réel du cours 248-53B-QM Vrac liquide II, il est proposé de modifier la pondération de ce cours. Cette modification occasionne un changement de numéro de cours, mais n'a pas d'incidence sur les nombres d'heures et d'unités qui y sont attribués.

Des modifications à la grille de programme Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) sont proposées dans l'objectif d'une implantation à partir de l'année 2019-2020. Les modifications proposées s'appliqueront à partir de la cohorte 2017.

Une première modification s'explique par le souhait du département porteur du programme de favoriser l'approfondissement de l'apprentissage du fonctionnement d'un simulateur en réfrigération par la pratique, dans le cadre du cours 248-61C-QM Atelier 5. Actuellement les cours 248-64C-QM Réfrigération et 248-61C-QM Atelier 5 se situent au trimestre 6. Ce déplacement de cours entraîne une modification des préalables associés à certains cours, touchés par la modification.

Des modifications à la grille de programme Techniques de la logistique du transport (410.A0) sont proposées dans l'objectif d'une implantation à partir de l'année 2019-2020. Les modifications proposées peuvent s'appliquer à partir de la cohorte 2018. Ces changements concernent seulement la version 2018 de la grille et touchent des cours qui seront offerts pour la première fois en 2019-2020 ou 2020-2021.

Des changements dans les conditions de recherche d'emploi dans le domaine de la logistique du transport (placement grandement facilité depuis plusieurs années) et la maîtrise précoce du processus de recherche d'emploi par les élèves ont amené le département à réévaluer le nombre d'heures attribuées au cours 410-414-QM Stage en logistique. Le personnel enseignant du département souhaite que les heures récupérées soient distribuées dans certains cours où se posait un défi de gestion des contenus et des laboratoires.

De plus, le déplacement de deux cours est proposé. Cette modification s'explique par le constat que certains apprentissages, notamment au sujet des différents modes de transport, ne sont pas effectués au quatrième trimestre, alors qu'ils s'avèrent essentiels pour le cours 410-FGN-QM Distribution. Sans ajouter de préalables, déplacer ce cours au trimestre 6 permet de maximiser les possibilités que les élèves maîtrisent ces éléments.

Finalement, il est recommandé d'ajouter une condition « corequis » aux cours 410-xxx-QM Commerce international et 410-xxx-QM Douane, tous deux offerts au trimestre 5. Cette condition favorise une approche pédagogique interdisciplinaire, souhaitée par le département.

Il est à noter que les numéros de cours marqués par des « X » seront modifiés au cours des prochaines semaines.

Toutes les consultations usuelles ont été effectuées dans le cadre du processus ayant conduit à ces modifications.

Madame Meadows salue le travail du personnel de l'IMQ et tout particulièrement de monsieur Richard Tousignant, directeur à l'enseignement régulier.

CONSIDÉRANT que la grille révisée du programme Technologie de l'architecture navale (248.A0) reflète les changements à apporter au programme, comme souhaités par le comité de programme, favorise une progression des apprentissages chez les élèves, est le fruit d'une réflexion et d'un travail collaboratifs, a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 15 janvier 2019 (réf. : IMQ CÉ2019-01.07) et a reçu un avis favorable de la commission des études (CÉT 19-02.07);

CONSIDÉRANT que la grille révisée du programme Navigation (248.B0) reflète les changements à apporter au programme, comme souhaités par le comité de programme, favorise une progression des apprentissages chez les élèves, facilite l'élaboration des horaires de cours des élèves, est le fruit d'une réflexion et d'un travail collaboratifs, a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 31 janvier 2019 (réf. : IMQ CÉ2019-02S.05) et a reçu un avis favorable de la commission des études (CÉT 19-02.08);

CONSIDÉRANT que la grille révisée du programme Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) reflète les changements à apporter au programme, comme souhaités par le comité de programme, favorise une progression des apprentissages chez les élèves, est le fruit d'une réflexion et d'un travail collaboratifs, a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 31 janvier 2019 (réf. : IMQ CÉ2019-02S.06) et a reçu un avis favorable de la commission des études (CÉT 19-02.09);

CONSIDÉRANT que la grille révisée du programme Techniques de la logistique du transport (410.A0) reflète les changements à apporter au programme, comme souhaités par le comité de programme, met à jour certains contenus de cours relativement au processus de recherche d'emploi (réseautage, etc.), favorise une progression des apprentissages chez les élèves, est le fruit d'une réflexion et d'un travail collaboratifs, a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 31 janvier 2019 (réf. : IMQ CÉ2019-02S.07) et a reçu un avis favorable de la commission des études (CÉT 19-02.10);

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par monsieur Mario Ross et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications aux grilles des programmes Technologie de l'architecture navale (248.A0), Navigation (248.B0), Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) et Techniques de la logistique du transport (410.A0), et ce, telles qu'elles sont présentées.

19-02.10 – ACTUALISATION DU LOGOTYPE DE L'INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC (IMQ) : ADOPTION

Monsieur François Dornier, directeur général, explique le processus et le contexte ayant conduit à l'actualisation du logotype, à savoir l'anniversaire des différentes composantes, qui constituait une bonne occasion de rafraîchir leur signature visuelle respective.

Monsieur Daniel Dion, directeur de l'IMQ, et madame Justine Antaya, étudiante et membre du comité du logo, présentent le point. Ils expliquent d'abord que le processus d'actualisation du logo a fait l'objet d'une large consultation à l'interne et que l'objectif était de lui donner une touche plus actuelle et dynamique, sans le dénaturer, puisqu'il est déjà largement connu et reconnu.

En 1976, en effet, le commandant Roch Lavoie dévoilait le premier logotype de l'IMQ. En cette année des fêtes entourant son 75^e anniversaire, l'IMQ profite donc de l'occasion pour se donner une nouvelle image corporative tournée vers l'avenir, davantage en lien avec sa mission d'école nationale. En actualisant sa représentation graphique, l'IMQ désire aussi continuer à rayonner, autant que par le passé, dans un monde en perpétuel changement. L'occasion est tout indiquée pour actualiser le logo afin de le rendre plus moderne et d'ainsi mieux l'adapter à la réalité de la mission actuelle qui a évolué avec le temps. Un sondage a été mené auprès du personnel de l'IMQ et les résultats ont démontré que la majorité était favorable à faire des modifications au logo existant

sans en altérer son aspect original. Une firme a été, dès lors, engagée pour proposer des esquisses. Un comité réunissant des représentants de tous les corps d'emploi de l'IMQ a recommandé unanimement le nouveau logo. Ce dernier a également fait l'objet d'une recommandation favorable du conseil de direction de l'IMQ et du comité de direction du Collège de Rimouski. Le logo actualisé est dévoilé séance tenante.

L'argumentaire suivant expose aux membres du conseil d'administration la signification du logo actualisé de l'IMQ.

Avec ses vagues de couleur ondulant dans une forme évoquant un Q, ce nouveau logo rappelle la version originale de la signature graphique de l'IMQ. Les vagues correspondent aux différentes offres de formation de l'IMQ, aux vagues successives d'étudiants ainsi qu'au monde que l'on explore pendant ses études, lors de stages ou sur le marché du travail.

On peut s'imaginer ou déceler, à travers les ondulations colorées, les différents programmes offerts, la mer, une coque de bateau qui fend la mer ou encore une carte géographique où on distingue différentes eaux, avec leur couleur caractéristique, de l'eau salée à l'eau douce, de celle des océans à celle des lacs, autant de significations invitant à mener une carrière dans le monde maritime par le biais de l'IMQ et de ses partenaires. On peut aussi voir, dans ce logo, le lever ou le coucher du soleil derrière un navire. Enfin, le chevauchement, l'imbrication des strates de couleur, rappelle que les différents programmes et services de l'IMQ forment un tout, qu'ils sont étroitement reliés, tant à l'école qu'avec et sur le marché du travail.

La typographie est solide et intemporelle. Les nuances de vert ajoutées à celles de bleu créent une belle chaleur pour l'ensemble. Ensemble, elles présentent les multiples possibilités de travailler tant sur la mer (bleu) que sur la terre (vert).

La composition est dynamique, tout en mouvement, et comporte un aspect jeune, résolument actuel, à l'image de l'IMQ et d'une industrie en transformation.

CONSIDÉRANT que l'IMQ désire rendre son logotype plus moderne;

CONSIDÉRANT que l'actualisation du logotype de l'IMQ a fait l'objet d'une consultation et a fait l'objet d'un consensus;

CONSIDÉRANT que le conseil de direction de l'IMQ et le comité de direction du Collège de Rimouski ont donné un avis favorable;

Il est PROPOSÉ par madame Anna Lisa Cone, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le logotype actualisé de l'IMQ tel qu'il est présenté.

19-02.11 – DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AU CHANGEMENT DE NOM ET DE MISSION DU SEREX : *ADOPTION*

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente le point.

Il précise qu'on ne change pas tout à fait ni de nom ni de mission; on les actualise tout simplement. En ce qui concerne le nom, on élimine le nom complet puisqu'il est trop long, complexe et difficile à mémoriser, en plus d'être, somme toute, peu connu. Pour ce qui est de la mission, on y ajoute le concept « durable ».

On s'interroge sur le mutisme, dorénavant, de la mission au sujet, entre autres, de la recherche appliquée et du transfert technologique, ce à quoi on répond que cela apparaissait un peu redondant, puisque faisant intrinsèquement partie de la mission même des CCTT.

Le SEREX est un organisme à but non lucratif créé en 1998 par le Cégep de Rimouski et le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC). Implanté au cœur de la Vallée de La Matapédia, région forestière par excellence, le SEREX a pour mission principale de soutenir l'industrie de la transformation des produits forestiers.

Dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'image corporative du SEREX mise en branle pour ses 20 ans d'existence, il a été recommandé de changer le nom officiel de la Corporation du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec pour le nom SEREX, puisque celui-ci est connu depuis plusieurs années par ce nom et qu'il jouit d'une bonne notoriété auprès des clients et des partenaires du milieu.

Dans le cadre de la mise à jour du plan stratégique du SEREX, sa mission a été légèrement reformulée pour mieux refléter sa raison d'être.

Pour procéder à ce changement de nom et de mission du SEREX, le Cégep de Rimouski doit demander une autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Cette demande doit comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de demande d'autorisation relative à un changement de nom ou de mission d'un centre collégial de transfert de technologie complété par le SEREX et le Cégep de Rimouski;
- une lettre du Cégep de Rimouski adressée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- une résolution du conseil d'administration du Cégep de Rimouski;
- une résolution du conseil d'administration du SEREX.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la démarche de renouvellement de l'image corporative du SEREX, il a été recommandé de changer le nom officiel de la Corporation du Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers de l'Est-du-Québec pour le nom SEREX;

CONSIDÉRANT que le SEREX est connu depuis plusieurs années par ce nom et que celui-ci jouit d'une bonne notoriété auprès des clients et des partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise à jour du plan stratégique du SEREX, sa mission a été légèrement reformulée pour mieux refléter sa raison d'être;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du SEREX a approuvé ce changement de nom et de mission;

CONSIDÉRANT que ce changement de nom et de mission doit être approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Cégep de Rimouski et le SEREX à présenter une demande d'autorisation relative à un changement de nom et de mission d'un centre collégial de transfert de technologie et d'approuver la demande de changement de nom et de mission du SEREX.

19-02.12 – DEMANDE D'AUTORISATION DU MAINTIEN DU STATUT DE CCTT DU SEREX POUR 2019-2024 : *ADOPTION*

Monsieur Patrick Dallain, directeur général du SEREX, présente le point.

Il explique qu'il s'agit d'un processus usuel et récurrent de reconduction du statut de CCTT. Monsieur François Dornier ajoute que la direction appuie cette demande de reconduction.

On se demande si le statut de CCTT a déjà été retiré. On explique que ça ne serait survenu qu'une seule fois, mais qu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle (on précise que ce genre de situation peut survenir, par exemple, lorsque l'organisme s'éloigne de la mission fondamentale pour laquelle le statut lui a été octroyé).

Le SEREX est un organisme à but non lucratif créé en 1998 par le Cégep de Rimouski et le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC). Implanté au cœur de la Vallée de La Matapédia, région forestière par excellence, le SEREX a pour mission principale de soutenir l'industrie de la transformation des produits forestiers. Le SEREX a reçu son accréditation comme centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en juin 2007, et ce, rétroactivement à 2006-2007. Ce statut fut renouvelé en 2009 et en 2014, pour une période de 5 ans.

Dans le cadre du processus de renouvellement pour 2019-2024, le Cégep de Rimouski doit demander une autorisation pour le maintien du statut de CCTT du SEREX. Cette demande doit comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de demande en vue du renouvellement rempli par le Cégep de Rimouski;
- un bilan des activités du SEREX (du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2018);
- un plan stratégique quinquennal 2019-2024;
- une prévision des revenus et des dépenses 2019-2024;
- une résolution du conseil d'administration du Cégep de Rimouski.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur complète le processus de renouvellement de la manière suivante :

- une visite du CCTT par un comité visiteur;
- l'envoi du rapport d'évaluation à la Direction générale de l'établissement d'enseignement collégial;
- la décision du Ministère.

CONSIDÉRANT que le SEREX a démontré sa viabilité et son utilité au cours des cinq dernières années;

CONSIDÉRANT les expertises très particulières développées au SEREX;

CONSIDÉRANT la qualité des ressources humaines dévouées à l'atteinte de sa mission;

CONSIDÉRANT les nombreux partenariats établis tant avec les universités qu'avec les entreprises privées et les autres centres collégiaux de transfert de technologie;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par tous les partenaires régionaux de la nécessité d'assurer le développement du SEREX comme acteur privilégié pour la recherche appliquée et le transfert technologique dans les différents secteurs de la transformation des produits forestiers;

CONSIDÉRANT le support important apporté par tous ces partenaires régionaux pour le développement du SEREX;

CONSIDÉRANT l'orientation prise par le Cégep de Rimouski de décentraliser en région forestière le développement de ce centre et le support financier et logistique accordé jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT la contribution du SEREX à la qualité de la formation collégiale par l'implication d'enseignantes et enseignants et d'étudiantes et étudiants dans ses projets de recherche;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par madame Michelle Lagacé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Cégep de Rimouski et le SEREX à présenter une demande d'autorisation du maintien d'un CCTT-Techno pour la période de 2019-2024; d'approuver le bilan des activités du SEREX (du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2018); d'approuver le plan stratégique quinquennal 2019-2024 et d'approuver les prévisions des revenus et des dépenses 2019-2024.

19-02.13 – CÉGEP (LOCAUX D-050, D-079 À D-085 ET E-002) / RÉFECTION D'ESPACES ET D'ÉQUIPEMENTS DE CLIMATISATION À L'USAGE DE COOPSCO ET AMÉNAGEMENT D'UN COIN MICRO-ONDES DANS LA SALLE À MANGER DE LA CAFÉTÉRIA / PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement étaient nécessaires afin de permettre l'implantation d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski (local E-002). Étant donné le secteur touché et la nature des travaux précités, le Cégep a profité de l'opportunité que lui a offert ce projet pour procéder au remplacement d'une unité de climatisation vétuste de même que pour réaliser certaines interventions de maintien d'actifs dans des locaux utilisés par COOPSCO.

Les travaux requis pour atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus peuvent succinctement être résumés par la liste d'interventions suivante :

Local D-050 :

- Démantèlement d'une unité de climatisation vétuste de même que fourniture et installation d'une nouvelle unité en remplacement de cette dernière;
- Fourniture et installation d'équipement et de composantes diverses en ventilation;
- Travaux mineurs en électricité et en architecture en lien avec les travaux qui précèdent (raccordements, ragréage de cloisons, retouches de peinture, etc.).

Locaux D-079 à D-085 :

- Travaux de percements divers pour le passage de conduits HVAC dans un secteur où les finis des différentes cloisons contiennent de l'amiante;
- Fourniture et installation d'équipement et de composantes diverses en ventilation de même que d'un condenseur et d'un ventilateur, installé pour sa part sur une toiture extérieure, vis-à-vis le local D-080;
- Travaux mineurs en électricité en lien avec les travaux précités (réfection d'éclairage, raccordements électriques, etc.);
- Réfection de plancher dans le local D-084 (démantèlement des tuiles de vinyle existantes, nivellement du plancher de même que fourniture et installation d'un nouveau revêtement sur ce dernier).

Locaux E-002 et E-004 :

- Désamiantage du plafond dans le secteur d'intervention visé;
- Fourniture et installation de mobilier intégré permettant l'accueil de six (6) nouveaux micro-ondes de type commercial;
- Fourniture et installation de banquettes et de comptoirs, de retombées décoratives, de sections de plafond suspendu, d'un mur végétal et de bacs de plantation pour l'intégration de plantes ou de fleurs dans le secteur d'intervention visé;

- Travaux architecturaux divers pour la peinture et l'habillage de sections de cloisons;
- Travaux de percement de cloisons et de plancher (tranchée dans le terrazzo);
- Travaux de plomberie divers (démantèlement d'un abreuvoir, ajout d'un nouvel évier, ajout de conduits d'alimentation en eau et pour le drainage, ajout d'une trappe à graisse, etc.);
- Travaux divers en électricité (réfection d'éclairage, ajout de prises de courant pour micro-ondes, ajout de prises de courant pour ordinateurs portables, etc.).

Les firmes professionnelles *PROULXSAVARD ARCHITECTES* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires pour le projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 239 089 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation du budget d'investissement 2018-2019 du collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec) au montant total de 253 724,53 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général afin de corriger des situations non visibles ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement n° 1 :

- Directives de chantier A-01 à A-04 et ME-01 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* ci-joint pour un montant total de 14 398,78 \$;

Ordre de changement n° 2 :

- Directives de chantier A-06 à A-08 et ME-02 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un crédit total de (5 568,61) \$;

Ordre de changement n° 3 :

- Directives de chantier A-05, ME-03 et ME-04 décrites sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un montant total de 3 898,46 \$;

Ordre de changement n° 4 :

- Directive de chantier A-09 décrite sommairement dans le tableau *Cheminement des demandes de changement* pour un crédit total de (132,22) \$.

À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur responsable des travaux est de 266 320,94 \$. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités. Le pourcentage de dépassement de coûts représente au final 4,96 % de la valeur du contrat original soit 12 596,41 \$.

CONSIDÉRANT que les travaux sont exécutés et que l'entrepreneur a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du service Projets et infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Romain Lavoie, APPUYÉ par monsieur Gino Pelletier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable de la réalisation des travaux inhérents à la réfection d'espaces et d'équipements de climatisation à l'usage de COOPSCO et pour l'aménagement d'un coin micro-ondes dans la salle à manger de la cafétéria du Cégep de Rimouski. Le paiement en question se traduit par l'émission d'un chèque de 44 943,24 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise *Construction G. Lepage inc.* (Rimouski, Québec).

Les paiements réalisés dans ce dossier à ce moment totaliseront 266 320,94 \$ soit 100 % du coût total du projet.

Le solde relatif à ce projet sera alors nul.

Selon madame Meadows, ces chiffres traduisent à la fois de bonnes et de mauvaises nouvelles. Pour ce qui est du Cégep de Rimouski, on affiche un taux de réussite de 86,86 %, ce qui est cependant inférieur aux taux antérieurs. L'IMQ, pour sa part, affiche un taux de réussite de 86,10 %, tandis que, pour le CMÉC, le taux est de 96,76 %, ce qui représente d'excellents résultats.

On s'interroge au sujet de la comparaison avec le taux de réussite national. Madame Meadows explique qu'on ne dispose pas de cette information puisque les taux, au niveau national, sortent deux ans plus tard. Il faudrait effectuer la vérification à partir des chiffres exposant la situation il y a deux ans. Monsieur Raymond Lacroix demande à ce que cela puisse être fait à titre indicatif et demande également qu'un « plan de redressement » soit élaboré.

19-02.15 – EFFECTIF ÉTUDIANT / TRIMESTRE D'HIVER 2019 : INFORMATION

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

On annonce une légère baisse de fréquentation dans les trois composantes, plus significative dans le secteur général que dans le secteur technique. On constate cependant qu'il y a plus d'étudiantes et d'étudiants de première année que l'année dernière, ce qui est plutôt bon signe.

Monsieur François Dornier met les choses en perspective en ce qui concerne la provenance des étudiantes et étudiants qui fréquentent le collège.

Monsieur Raymond Lacroix demande qu'on fasse une analyse de la situation et que celle-ci soit présentée au conseil d'administration.

19-02.16 – FONDATION DU CÉGEP DE RIMOUSKI / RAPPORT ANNUEL 2017-2018 ET ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2018 : INFORMATION

Mesdames Chantal Asselin et Linda Séguin, respectivement trésorière et directrice générale de la Fondation du Cégep de Rimouski, présentent le point.

On constate une légère baisse des dons, mais une augmentation des promesses de dons. On constate également une augmentation des frais administratifs et arrrages dus sur la perception à la source.

19-02.17 – SUIVIS SUR LE DOSSIER D'IMPARTITION DE L'ENTRETIEN MÉNAGER : INFORMATION

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Il distribue un document faisant état des réponses à chacun des points soulevés par le Syndicat des employés de soutien du Cégep de Rimouski lors de la séance du 5 février 2019. Il signale que ce document reprend, pour l'essentiel, les éléments de sa présentation à cette même séance (19-01.12a), mais reconnaît que certaines réponses peuvent paraître aujourd'hui déphasées, compte tenu des nouveaux développements.

Monsieur Dornier explique d'ailleurs que le comité paritaire chargé de trouver une alternative à l'impartition dans le dossier de l'entretien ménager a déjà remis son rapport, lequel a fait l'objet d'un échange au comité de direction. Une analyse pour la suite des choses est en cours.

Monsieur Raymond Lacroix suggère que le Secrétariat général transmette le document (avec les annexes) au Syndicat des employés de soutien du Cégep de Rimouski, ce qui semble recevoir l'aval des membres présents.

19-02.18 – RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / HUIS CLOS : INFORMATION

Ce point est traité en huis clos. Toutes les observatrices et tous les observateurs ainsi que monsieur François Dornier quittent la salle, à l'exception de monsieur Stéphane Bergeron, secrétaire général.

Monsieur Raymond Lacroix fait le suivi du point 19-01.13c / Évaluation continue du directeur général (Renouvellement de mandat) et fait état des travaux, à ce jour, du comité d'évaluation du mandat du directeur général.

Des questions sont posées concernant les différentes dates butoirs pour les avis, questions auxquelles messieurs Lacroix et Bergeron répondent.

AFFAIRES DIVERSES**19-02.19 – IMQ / CALENDRIERS SCOLAIRES 2019-2020 ET 2020-2021 : ADOPTION**

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le point.

Au printemps de chaque année, le conseil d'administration doit approuver et présenter au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur un calendrier scolaire qui précise le déroulement des activités pédagogiques pour la prochaine année scolaire à l'enseignement régulier au Cégep, à l'IMQ et au CMÉC.

Le nouveau Régime des études collégiales précise que le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux trimestres comportant chacun un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation.

Un membre relève qu'il lui semble intéressant que l'IMQ puisse commencer un trimestre en milieu de semaine.

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées;

CONSIDÉRANT les exigences du Régime des études collégiales relativement à l'élaboration du calendrier scolaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Karim Ait Yahia, APPUYÉ par madame Michelle Lagacé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les calendriers scolaires 2019-2020 et 2020-2021 de l'Institut maritime du Québec (IMQ) tels qu'ils sont déposés.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Gino Pelletier, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 25.

président

secrétaire